

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 30/05/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120525-62170-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 mai 2012

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
COLLÈGE PAUL BERT A CHATOU
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA DEMI-PENSION**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 18 décembre 2008 concernant le plan pluriannuel 2010-2016 des investissements relatifs aux collèges publics et établissements internationaux,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte une opération de travaux de restructuration de la demi-pension au collège Paul Bert à Chatou pour un montant de 1 615 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Autorise le Président du Conseil Général à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement relative à cette opération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 article 2317312 et au chapitre 011 articles 6135 et 61522 du budget départemental.